

REGLEMENT – Trail des bagnards – Pierrevert, le 4 octobre 2026

Art 1 : Epreuves de trail limitées à 500 participants toutes courses chronométrées confondues.

Art 2 : Trail organisé par Courir à Pierrevert (CAP) sur 3 parcours :

- La Classique 10 km et 250 m D+;
- La Grande Evasion 25 km et 1000 m D+.
- Le trail découverte 5km et 100 m D+

Plus une randonnée sur 10km et 250 m D+;
Le départ de l'ensemble des épreuves s'effectue Parc André Turcan devant la salle polyvalente de Pierrevert (04 860).

Art 3 : Les parcours sont conformes au règlement des courses hors stade.

Art 4 : Les épreuves sont ouvertes à toute personne majeure, licenciée ou non, conformément au règlement FFA.

Art 5 : Chaque concurrent devra fournir un PPS de moins d'un an, ou une photocopie de sa licence FFA ou Triathlon de l'année en cours, ainsi que sa carte d'identité pour le retrait des dossards. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Art 6 : Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables des fausses déclarations qui pourraient être mentionnées sur le bulletin d'inscription et se réservent le droit d'exclure les contrevenants sans remboursement.

Art 7 : Obligation de porter assistance à toute personne en danger, le temps que les secours prennent le relais.

Art 8 : Obligation de respecter l'environnement, le site et les autres concurrents, sous peine de disqualification et d'abandon de la course.

Art 9 : Récompenses des concurrents des 3 formats de trail:
Pour le 5 KM : 3 premiers au scratch H/F
Pour le 10 et le 25 km : 3 premiers au scratch H/F + 1er dans les catégories H/F :

- Junior/Espoirs (18 à 22 ans),
- Seniors (23 à 34 ans),
- Master (35 ans et +)

Pas de cumul de récompenses.

Art 10 : Les organisateurs pourront modifier le parcours ou annuler l'épreuve suite à un événement indépendant de leur volonté (condition météo, décision des Autorités Administratives etc...).

Art 11 : des ravitaillements sont prévus sur le parcours et une collation finale à l'arrivée.

Art 12 : Matériel obligatoire : pour le parcours 25 km La Grande Evasion : votre sac doit contenir un gobelet personnel (pas de gobelets jetables sur le parcours), une couverture de survie, un sifflet et une réserve de boisson d'un minimum de 500 ml, une réserve alimentaire et un téléphone avec batterie chargée

Art 13 : Matériel conseillé : pour le parcours 5 et 10 km La Classique : un gobelet personnel (pas de gobelets jetables sur le parcours) et une réserve d'eau de 250 ml conseillés

Art 14 : Battons autorisés sur le 25 km

Art 15 : Le dossard est obligatoire et doit être fixé sur la poitrine ou un porte dossard, le numéro en évidence, sans masquer les sponsors.

Art 16 : Les inscriptions se font sur kms.fr
RETRAIT DES DOSSARDS (SUR PRÉSENTATION D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ) sur place
Aucun remboursement possible.

Art 17 : La manifestation est couverte par une assurance « responsabilité civile ». Cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tous recours envers les organisateurs. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle.

Art 18 : Il est indiqué que chaque coureur participe à la compétition sous sa propre et exclusive responsabilité. En aucun cas, il ne pourra faire valoir vis-à-vis des organisateurs des droits à des dommages et intérêts ou autres indemnités au titre des dommages ou blessures résultant de sa participation aux épreuves organisées.

Art 19 : En cas de contestation, les décisions du jury, des organisateurs, sont sans appel.

Art 20 : Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tous recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image. Les coureurs qui souhaitent garder leur droit à l'image peuvent se faire connaître auprès de l'organisateur.

Art 21 : La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

Art 22 : Barrières horaires :

- Arrivée du dernier du trail La Classique 10 KM à 11h – durée maxi de1h30
- Arrivée du dernier du trail La Grande Evasion 25 KM à 13h – durée maxi de 4h30

Art 23 » : Détail des barrières horaires :

10km 250m D+		départ	
		Premlier	Dernier
km		09:30	09:30
0,8	Signaleur 1	09:33	09:36
1		09:34	09:38
1,8	Retour village	09:37	09:44
2		09:38	09:46
2,7	Signaleur 8	09:41	09:52
3		09:42	09:54
3,5	Retour village	09:45	10:00
3,8	Signaleur 2	09:46	10:01
4		09:47	10:03
4,4	Signaleur 3	09:48	10:06
4,9	Signaleur 4	09:50	10:10
5		09:51	10:11
6	Signaleur 5	09:54	10:21
6,8	Signaleur 4	10:00	10:30
7		10:01	10:32
8		10:05	10:41
8,4	Signaleur 6	10:07	10:44
9		10:07	10:50
9,4	Signaleur 7	10:12	10:55
10		10:15	11:00
		00:45	**01:30**

25km			
1000m D+		départ	
km		08:30	08:30
0,8	Signaleur 1	08:33	08:37
1		08:34	08:39
2	Signaleur 2	08:37	08:47
2,6	Signaleur 3	08:39	08:51
3		08:41	08:54
3,2	Signaleur 4	08:42	08:56
4		08h45	09:05
4,2	Signaleur 5	08h46	09:07
5		08:51	09:17
5,2	Signaleur 4	08:52	09:19
6		08:55	09:27
6,7	Signaleur 6 - traversée de route	08:58	09:32
7	Signaleur 10 - Ravito 1 - Barrière horaire 09h45	08:59	09:35
8		09:05	09:50
8,4	Signaleur 11	09:09	09:57
8,8	Signaleur 18	09:10	10:01
9		09:11	10:02
10		09:15	10:10
10,4	Ravito 2 - Signaleur 12 - Barrière horaire 10h15	09:16	10:13
11		09:20	10:21
11,8	Signaleur 13	09:09	10:30
12		09:26	10:35
13		09:30	10:47
14		09:35	10:56
14,7	Signaleur 14	09:37	11:01
15		09:38	11:03
15,7	Ravito 2 - Signaleur 12 - Barrière horaire 10h15	09:41	11:10
16		09:42	11:11
17		09:49	11:27
18	Signaleur 15	09:53	11:36
19		09:59	11:51
19,7	Signaleur 16 - Barrière horaire 12h00	10:03	11:59
20		10:04	12:01
20,5	Signaleur 17	10:06	12:06
21		10:09	12:13
21,6	Signaleur 16	10:14	12:23
22		10:15	12:26
22,3	Signaleur 11	10:16	12:29
23		10:19	12:34
24	Signaleur 10 - Ravito 1 - Traversée de route	10:22	12:43
25		10:28	12:55
25,5	Arrivée KM25,5	10:30	13:00
		02:00	04:30

Version du 21/09/2026